

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/12/2025 - 39849 - 2000 B 00978 - 414 774 935 - AEF AUDIT EURO FIDUCIAIRE



SARL AUDIT EURO FIDUCIAIRE
38 rue de la Convention
94270 LE KREMLIN-BICETRE

2024

Comptes Annuels
Période du 01/10/2023 au 30/09/2024



AUDIT EURO FIDUCIAIRE

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de la Région
Paris-Ile-de-France de l'Ordre des experts-Comptable

LE KREMLIN-BICETRE

Tél. 01.46.58.33.84

Fax. 01.46.72.80.29

Courriel. aef@a-e-f.com

Web. aef.com

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 840	8 160	1 680	996
Fonds commercial (1)	141 894		141 894	286 345
Autres immobilisations incorporelles	6 325	3 163	3 163	4 428
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	104 782	75 396	29 386	25 212
Immob. en cours / Avances & acomptes				4 284
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées				4 800
Autres titres immobilisés	232		232	232
Prêts				
Autres immobilisations financières	608		608	608
ACTIF IMMOBILISE	263 682	86 718	176 963	326 905
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	657 678		657 678	545 635
Fournisseurs débiteurs	12 623		12 623	4 815
Personnel	160		160	200
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 226		2 226	13 610
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 638		1 638	23 328
Autres créances	141 810		141 810	146 764
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	96 800		96 800	83 720
Charges constatées d'avance	19 990		19 990	27 360
ACTIF CIRCULANT	932 924		932 924	845 433
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 196 605	86 718	1 109 887	1 172 338
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont un plus d'un an (brut)				

Bilan

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>	20 679	22 936
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>	5 953	5 953
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	2 294	2 294
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	128 457	128 457
<i>Report à nouveau</i>	179 297	296 325
Résultat de l'exercice	217 393	35 166
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES	554 074	491 132
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>	162 734	249 401
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)</i>	162 734	249 401
<i>Emprunts et dettes financières diverses (3)</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses - Associés</i>	21	7 662
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	75 102	139 309
<i>Personnel</i>	42 719	49 188
<i>Organismes sociaux</i>	64 809	63 637
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	140 886	118 537
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	15 528	13 283
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	263 942	244 645
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	54 015	40 190
<i>Produits constatés d'avance (1)</i>		
DETTES (1)	555 813	681 207
<i>Ecart de conversion - Passif</i>		
TOTAL PASSIF	1 109 887	1 172 338
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	26 229	249 401
<i>(1) Dont à moins d'un an (a)</i>	529 585	431 806
<i>(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</i>		
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>		
<i>(a) Sauf avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

AUDIT EURO FIDUCIAIRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 679 euros
Siège social : 38 rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICÊTRE
414 774 935 RCS CRETEIL

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Exercice clos le 30 septembre 2024

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JANVIER 2025

Chère associée,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ou approuvées antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

- Concernant Monsieur Philippe DELAHAYE, Gérant :

Les charges sociales concernant Monsieur Philippe DELAHAYE se sont élevées à 91 376 euros, dont 34 899 euros au titre d'un avantage Loi Madelin. Cette somme a été entièrement supportée par la société.

Par ailleurs, le compte courant de Monsieur Philippe DELAHAYE s'élève au 30 septembre 2024 à la somme de 21 euros.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Gérant,
Philippe DELAHAYE

AUDIT EURO FIDUCIAIRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 679 euros
Siège social : 38 rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICÊTRE
414 774 935 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente janvier,

A 10 heures,

La société ALTIS CONSEIL, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 630 600 euros, ayant son siège social 38 rue de la convention – 94270 LE KREMLIN BICÊTRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500 547 302 RCS CRETEIL, représentée par Monsieur Philippe DELAHAYE en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 339 parts sociales composant le capital social de la société AUDIT EURO FIDUCIAIRE,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Philippe DELAHAYE, gérant non associé de la Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Philippe DELAHAYE, gérant non associé, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30/09/2024 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique dans les délais impartis.

L'inventaire a également été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 14 555 € et qui ont donné lieu à une imposition de 3 639 €.



DEUXIEME DÉCISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée unique donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2024 s'élevant à 217 393 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	217 393 €
- Poste « Report à Nouveau »,	179 297 €
- soit une somme totale de	396 690 €
- Affectée en totalité au compte « Autres Réserves », soit	396 690 €
Qui ressort à	128 457 €
Ce qui porterait ainsi le compte « Autres Réserves » à	525 147 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique,
La société ALTIS CONSEIL,
Représentée par Philippe DELAHAYE